

Arrêté n°2026-016-DS

Portant délégation de signature à Madame la Directrice de la Direction d'appui à la Stratégie, au Pilotage et à la Qualité (DirSPEQ)

Le Président d'Aix Marseille Université,

- Vu** le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-11 et L. 712-2,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/02/01-09 du 1^{er} février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président d'Aix-Marseille Université,
Vu l'avis du Comité Social d'Administration d'Aix-Marseille Université en date du 4 juin 2026,

ARRÊTE

Chapitre I – Modalités de la délégation

Article 1

Madame Céline BREAL, Directrice de la Direction d'appui à la Stratégie, au Pilotage et à la Qualité (DirSPEQ) d'Aix-Marseille Université, reçoit délégation de signature à effet de signer au nom et pour le compte du Président et pour les affaires concernant la DirSPEQ, les actes qui suivent.

Chapitre II – Affaires financières

Article 2

Madame Céline BREAL, Directrice de la DirSPEQ, reçoit délégation à effet de signer :

- L'attestation de la certification du service fait pour les actes relatifs à l'exécution des dépenses ;
- Les ordres de mission des personnels et états de frais rattachés à ladite direction.

Chapitre III - Gestion des personnels

Article 3

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- L'organisation du service des vacances des agents affectés dans le service,
- Les conventions de stage lorsque celles-ci sont d'une durée inférieure à 2 mois (public entrant).

Chapitre IV - Dispositions générales

Article 4

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 5

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2025-037-DS en date du 16 septembre 2025.

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de la DirSPEQ en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est publié au Recueil des Actes administratifs d'Aix-Marseille Université.

Article 7

La Directrice générale des services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 juin 2026,

Le Président d'Aix Marseille Université,


Eric BERTON

Publié le : 23 JUIN 2026

Transmis au Recteur de la région académique le : 23 JUIN 2026